

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Verra VCS — Foresterie CEMAC (synthèse VM0048)

Lecture opérationnelle de VM0048 pour concessions CEMAC

Référence

DZC■VERRA■CEMAC■202

Version

1.0

Date

avril 2026

Diffusion

publique — citation encadrée

Transparence — Intérêts liés. Le dirigeant de DOUZEROCINQ CONSEILS est également gérant de KEYSAFE AFRICA, groupe camerounais dont la verticale KEYSAFE CARBON opère sur le terrain (Verra VCS). Toute mission de conseil stratégique carbone est portée exclusivement par DOUZEROCINQ CONSEILS, sous protocole de dépôt DZC■PROT■001 v1.1 déposé chez tiers attestataire OHADA/CCJA Abidjan.

1. Contexte normatif

La méthodologie **Verra VM0048** — *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation* — est l'unique méthodologie VCS applicable aux projets REDD+ depuis 2023. Elle remplace VM0007 et impose une **approche juridictionnelle** : les baselines sont définies au niveau d'une juridiction (État, région, province) plutôt qu'au niveau du projet, pour prévenir les biais méthodologiques identifiés sur la génération précédente.

2. Conditions d'éligibilité — CEMAC

Pour un projet forestier en zone CEMAC (Cameroun, Gabon, Congo, RCA, Tchad, Guinée équatoriale), six conditions cumulatives doivent être vérifiées avant tout dépôt :

- **C1** — Couverture forestière $\geq 10\%$ et surface $\geq 0,5$ ha (définition FAO).
- **C2** — Concession régulièrement obtenue avec titre forestier en vigueur (CVEPB, UFA, permis).
- **C3** — Juridiction disposant ou préparant un cadre REDD+ national (ou alignement explicite).
- **C4** — **Consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)** des communautés riveraines documenté.
- **C5** — Absence de double comptage avec un programme ART■TREES ou un NDC national déjà crédité.
- **C6** — Capacité MRV (Monitoring, Reporting, Verification) avec données d'imagerie satellite ≥ 10 ans.

3. Architecture d'un projet VM0048

3.1 Baseline juridictionnelle

La baseline est calculée au niveau juridictionnel par Verra ou un cabinet accrédité selon une méthode d'analyse historique du taux de déforestation sur 10 à 15 ans. Le projet n'a pas la main sur cette baseline : il s'y rattache via un protocole d'allocation défini par la juridiction.

3.2 Additionnalité

Démonstration par *barrière* (réglementaire, financière, technologique, institutionnelle) et par *test d'usage commun*. L'absence de rentabilité intrinsèque du projet en scénario sans crédits est l'élément central du dossier.

3.3 Permanence

Contribution au **buffer pool Verra** (généralement 15 à 30 %), cartographie des risques (incendie, maladie, conflit, changement politique), plan de mitigation. Durée minimale du cycle : 40 ans.

3.4 Safeguards (sauvegardes)

Alignement aux **sauvegardes de Cancún** (UNFCCC), aux *Performance Standards* de l'IFC, et au cadre FPIC. Production d'un **SDM Report** (Sustainable Development Monitoring) au minimum tous les 3 ans, détaillant co■bénéfices sociaux et biodiversité.

4. Points de vigilance CEMAC spécifiques

- **Souveraineté des crédits** : nombre d'États CEMAC revendiquent un droit de regard sur les corresponding adjustments Article 6 — vérifier le cadre institutionnel avant tout engagement.
- **Coexistence CVEPB / UFA** : les Conventions d'Exploitation Provisoires Basse Emprise offrent une empreinte plus légère que les UFA, mais imposent des contraintes d'éligibilité méthodologique à documenter.
- **Titularité foncière** : la plupart des juridictions CEMAC conservent la propriété étatique du sous■sol et des ressources. Le concessionnaire détient un droit d'usage — les crédits carbone requièrent un arrêté ad■hoc dans plusieurs États.
- **FPIC et droit coutumier** : au■delà du cadre légal, la pratique coutumière demande des séances de consultation répétées (≥ 3 itinérances), avec comptes rendus signés.
- **Fiscalité des crédits** : la nature fiscale du crédit (bien meuble incorporel, service, droit sui generis) reste débattue dans plusieurs juridictions. Prévoir un ruling préalable.

5. Trajectoire type et calendrier

Phase	Durée	Livrables
Cadrage méthodologique	1 à 2 mois	Note d'éligibilité, choix méthodologique
PDD (Project Design Document)	4 à 8 mois	Document PDD complet, FPIC documenté
Validation Verra	3 à 6 mois	Audit DOE, rapport de validation
Premier monitoring	12 mois d'exploitation	MR1, vérification indépendante
Émission initiale de crédits	T+24 à T+36	VCUs enregistrés au registre Verra

6. Interactions avec d'autres référentiels

ICVCM CCP : VM0048 est en cours d'évaluation ICVCM. Un projet ne peut aujourd'hui garantir le label CCP avant publication de l'évaluation.

ART■TREES : alternative juridictionnelle plus contraignante sur la robustesse, plus simple sur la structure. Privilégier ART en cas d'adhésion de la juridiction à la LEAF Coalition.

Article 6 : applicabilité possible via corresponding adjustments si l'État hôte le permet — règles à coordonner très en amont.

7. Accompagnement DOUZEROCINQ CONSEILS

Le cabinet intervient sur les phases de cadrage méthodologique, choix du référentiel, interface bailleurs et autorités, revue critique de dossier PDD. Le cabinet n'est ni développeur de projet, ni auditeur — cette séparation est structurante pour l'indépendance des analyses produites.